

### **Délibération n°2023/46**

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 ;  
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

**Objet : Tarifications diverses : Location des salles / appartements / halle sportive / inscription à la bibliothèque applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Le Conseil d'Administration adopte les tarifications mentionnées ci-dessous et applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Les tarifs de location des salles y compris la halle sportive, les droits d'inscription à la bibliothèque, les tarifs des locations et charges des appartements meublés tels que définis en annexe de la présente délibération.
- La possibilité laissée au Directeur de l'UTT de mettre à disposition des salles à titre gracieux au regard de l'intérêt de certaines manifestations.
- La possibilité, pour le Directeur, de louer les appartements de l'UTT à l'Euro symbolique en cas d'urgence sociale, sanitaire ou par mesure de solidarité.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres : 24  
Présents : 15  
Pouvoirs : 5  
  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 1



Troyes, le 14 décembre 2023

Hervé GRANDJEAN  
Le Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 15/12/2023

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 15/12/2023